

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 27 Juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY -
S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSÉDRE) - G.BLANCHARD-
DOUCHAIN - D.VALISSANT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN -
A.DELEBARRE-TESSÉDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) -
H.DAUCHEZ - E.GOULLIEUX - A.LEFEVRE - A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) -
C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN
FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI - B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET -
C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Sophie ETIENNE-CHARLES

- 23 -

**DAC - Tarifs MAL saison culturelle 2022-2023, locations de salles et
bibliothèques**

date de convocation
au conseil municipal

Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

La programmation 2022/2023 de la Maison des Arts et Loisirs étant arrêtée, il convient de proposer les tarifs applicables aux spectacles de la saison.

Nous proposons de modifier les tarifs actuels pour la saison 2022/2023 afin de les rendre plus attractifs.

En effet, après étude de la fréquentation depuis plusieurs saisons et benchmark des tarifs des salles régionales, la Maison des Arts et Loisirs souhaite proposer une simplification et baisse des tarifs sur l'ensemble de ses spectacles.

La fréquentation est actuellement en baisse du fait du contexte sanitaire mais aussi par des tarifs trop élevés, un public vieillissant et qui ne se renouvelle pas assez, qui a de plus en plus de difficulté à s'engager à moyen ou long terme via les abonnements et qui préfère acheter au dernier moment.

Une baisse générale des tarifs et leur simplification sont les moyens proposés afin d'acquérir de nouveaux publics.

Ces nouveaux tarifs sont présentés en annexe.

De plus, comme pour la saison précédente, nous vous proposons d'intégrer à la grille tarifaire les modalités d'exonérations et de tarifications spécifiques dans la limite de 10% de la jauge du spectacle concerné :

Les exonérations destinées au protocole et partenariats :

- Ville
- Partenaires institutionnels
- Presse, média
- Équipes artistiques, administratives et techniques de spectacles vivants
- Programmateurs
- Accompagnateurs de groupes d'enfants selon la légalité
- Accompagnateurs de personnes à mobilité réduite au titre institutionnel ou professionnel (auxiliaires de vie...)

Les exonérations et tarifs spécifiques visant les partenaires lors d'actions spécifiques :

- Dans le cadre d'événements particuliers, identifiés et intégrés à la programmation culturelle, un tarif unique spécifique pourra être appliqué à un ou plusieurs spectacles.
- Dans le cadre de conventions de partenariat entre la Ville de Laon et d'autres structures (institutions, salles de spectacles, festivals) visant le co-accueil de manifestations culturelles, la tarification des spectacles pourra être modifiée dans un but d'harmonisation des tarifs entre partenaires.
- Dans le cadre de conventions de partenariat entre la Ville de Laon et d'autres structures ou interne à la Ville de Laon, un tarif réduit ainsi que des exonérations pourront être accordés pour certains spectacles. Exemple : Actions de solidarité, partenariat avec les centres sociaux, Téléthon...
- Dans le cadre des actions culturelles créées dans la ville, le service culturel aura la possibilité de réserver des places de spectacles gratuites pour des publics ciblés.
- Dans le cadre de l'action culturelle en lien avec les spectacles de la programmation, des tarifs réduits et exonérations pourront être proposés aux participants aux activités artistiques et éducatives mises en place.
- Dans le cadre d'actions promotionnelles visant à faire découvrir sa programmation, le service culturel pourra proposer des exonérations et des tarifs réduits.

Enfin, nous proposons de maintenir les tarifs des locations de salles de la M.A.L et des tarifs appliqués dans les bibliothèques.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

- **ADOPTER** les tarifs tels que présentés ci-après.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTER DU 29 JUN 2022</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
--	---